

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 relatif à la réaction au feu des produits de construction et d'aménagement
Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 05/02/59, modifié)

N° RA12-0189

Valable 5 ans à compter du 04 juin 2012

Matériau présenté par : PARTYSPACE SPRL
Wervikstraat 125
8980 BESELARE
BELGIQUE

Marque commerciale : PARTYSPACE TENTE PLIANTE

Description sommaire :

Tissu constitué d'un support 100 % polyester revêtu sur une face d'une enduction à base de polychlorure de vinyle et de charges minérales.

Masse surfacique nominale du support tissé : 100 g/m².

Masse surfacique nominale totale : 300 g/m².

Epaisseur nominale totale : 0,29 mm.

Coloris : blanc.

Nature de l'essai : Essai au brûleur électrique

Classement :

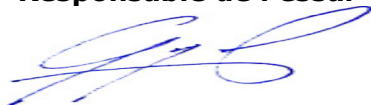
M2

Durabilité du classement (Annexe 2 – Paragraphe 5) : Non limitée a priori.
compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais N° RA12-0189 annexé.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L 115-27 à L 115-32 et R115-1 à R115-3 du code de la consommation modifié par la loi n° 2008-776 du 04 août 2008 article 113.

Champs-sur-Marne, le 04 juin 2012

Le Technicien
Responsable de l'essai



Franck GOGUEL

Le Chef du laboratoire
Réaction au Feu



Nicolas ROURE

Sont seules autorisées les reproductions intégrales du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essais annexé.